

PROGRAMME DE FORMATION

Le centre de formation est habilité par la CARSAT et l'INRS depuis le 23/09/21 pour les formations SS4
Numéro 1506688/2021/Amiante sous-section 4-01/O-06

SS4 OPERATEUR DE CHANTIER - PREALABLE

Le chef d'entreprise a l'obligation de former ses collaborateurs avant toute intervention sur des matériaux, équipements, matériels ou articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante, appelée intervention de sous-section 4. La réussite à l'examen de cette formation permet d'exercer sur ce type de chantier.

OBJECTIFS :

Réaliser les interventions susceptibles de libérer des fibres d'amiante (SS4) et d'assurer sa protection, celles des tiers et de l'environnement

CONTENU DE LA FORMATION :

Opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

Les techniques pédagogiques proposées privilégient l'interactivité au sein du groupe. Elles favorisent l'alternance entre temps de réflexion, échanges, cas pratiques, mise en situation et apports théoriques.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS :

Pour valider la formation, il faut avoir réussi l'évaluation théorique (questionnaire à choix multiple) et l'évaluation pratique (analyse d'une situation concrète adaptée à l'activité exercée par le stagiaire). Pour réussir une évaluation, le stagiaire doit valider au minimum 3 thèmes sur 5 (rattrapage en cas de validation de 2 thèmes au minimum).

SANCTION VISÉE :

Attestation de compétences sous réserve de réussite aux examens théoriques et pratiques

MATÉRIEL :

En période de mesures sanitaires particulières, le stagiaire doit être muni de son propre masque adapté COVID-19.

RÉFÉRENCES :

Formation inscrite au répertoire spécifique RS6417 : Prévention des risques d'exposition à l'amiante pour les personnels opérateurs de chantier (intervention de sous-section 4). <https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6417/>

PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉREQUIS :

Tout travailleur chargé d'exécuter des travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures du mode opératoire.

DURÉE, EFFECTIFS :

2 jours (soit 14 heures)
10 stagiaires/session

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS :

Certificat de réalisation de la formation

QUALIFICATION DES INTERVENANTS :

Formateur certifié INRS / OPPBTP

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :

Voir le bulletin d'inscription

TARIF ET DÉLAIS D'ACCÈS :

580 € HT

Emilie Marquet
Responsable pédagogique



PROGRAMME DE FORMATION